DÉMOCRATIE/ JUSTICE, UN BEL EXEMPLE.

MédiaChartres étant sur la même ligne éditoriale que notre confrère, nous publions le résultat du procès qui l'opposait à l'État.



Une autre version (plus moderne) du: « Pot de terre, contre le pot de fer », rien de politique que de l'information brute.

Une victoire symbolique, pour la liberté d'expression, la Presse et la démocratie.

La Rédaction

Extrait:

Perquisition à Mediapart :
la justice condamne l'État dans l'affaire Benalla



Dans un jugement du 6 juillet 2022, le tribunal de Nanterre a condamné l'État pour sa tentative de perquisition des locaux de Mediapart du 4 février 2019, la jugeant *« ni nécessaire dans une société démocratique, ni proportionnée à l'objectif poursuivi »*. Ordonnant l'exécution provisoire du jugement, le tribunal condamne l'État à nous verser 10 000 euros au titre des frais de justice.

Un article d'Edwy Plenel, à lire en accès libre

Partager

Afin de garantir la liberté totale de notre rédaction, Mediapart a fait le choix de ne pas être financé par des milliardaires, de ne pas recourir à la publicité, de ne pas recevoir d'aides publiques à la presse. C'est ce modèle qui nous permet d'enquêter librement sur la présidence Macron comme sur le financement du clan Sarkozy par la dictature libyenne. Sur les falsifications du professeur Raoult comme sur les méthodes de barbouzes du groupe LVMH et de son patron Bernard Arnault.
Avec une conviction : tout ce qui est d'intérêt public doit être rendu public.
En sanctionnant l'abus de pouvoir étatique, ce jugement rappelle la nécessité vitale, en démocratie, d'une justice indépendante et d'une presse libre. Mais il en souligne aussi la fragilité.

QUAND LA JUSTICE, « PREND L'EAU » …

Pour une fois, **MédiaChartres** relais un avis du quotidien local, portant sur une déclaration (1) du **Président du TDC (Tribunal de commerce) de Chartres**, et le partage.



Il est exacte, dommage et incompréhensible, que ce **haut lieu chargé d'histoire**, soit totalement laissé à l'abandon par les institutions (?)

(1)« **Depuis ma prise de fonction, il y a donc maintenant deux ans, je tente de faire réparer le toit de ce beau bâtiment dont l'étanchéité a rendu l'âme, aggravée par les désordres d'un chantier mitoyen. Rien n'y fait, chaque forte pluie inonde les locaux du greffe qui sont dans un état déplorable. Les infiltrations dans les murs ont même atteint le réseau électrique et le font parfois disjoncter. Les peintures de la salle des pas perdus cloquent comme tout le monde a pu le voir, mais les services administratifs régionaux (SAR) restent inactifs et silencieux à nos réclamations. Les chefs d'entreprise que nous sommes ont, eux aussi, compris qu'à l'arrivée cela coûtera dix fois plus cher à remettre en état, mais nous ne savons plus quoi faire à ladite inertie administrative**

François Robinet.

(source: Échos républicain).

MédiaChartres, espère que cette « **supplique** » sera entendue, quelle trouvera « **audience** » et que le Ministère de tutelle, fera preuve de … **jugement** (?)

Clara
Hirch





ENQUÊTE SUR LES SYNDICS DE COPROPRIÉTÉS -1-

MédiaChartres, à débuté une enquête de fond, sur les

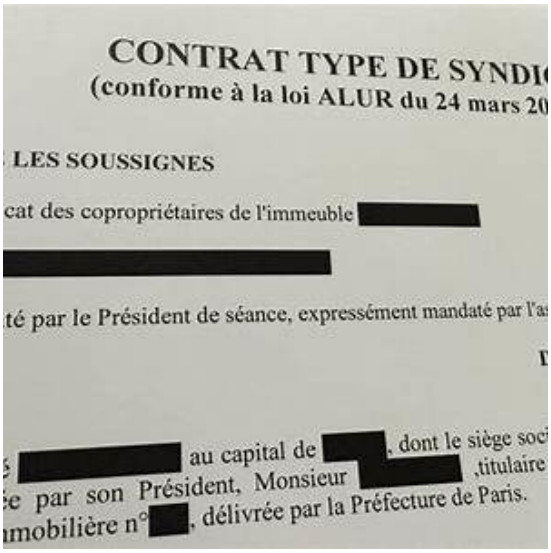
« **agissements** » de certains



syndics de copropriétés locaux et les premiers résultats sont **édifiants** !

Nous avons interrogé de nombreux propriétaires dépendants de ces syndics et les témoignages vont tous dans la même direction.

Des actes « **obscures** » facturé à prix d'or, des attitudes toujours « borderlines », des prestations fantômes (visites annuel et comptes rendus, charges surévalués, etc), **des documents et renseignements appartenant légalement aux propriétaires** comme, le (**prés-état daté, et l'état daté**) qui s'imprime en un clic de sourie et facturé prés de … **400 euros** ?


CONTRAT TYPE DE SYNDI
(conforme à la loi ALUR du 24 mars 20
LES SOUSSIGNES
cat des copropriétaires de l'immeuble [redacted]
[redacted]
té par le Président de séance, expressément mandaté par l'a
[redacted] au capital de [redacted], dont le siège soci
e par son Président, Monsieur [redacted] ,titulaire
mobilière n° [redacted], délivrée par la Préfecture de Paris.

Travaux imposés avec « **prestataires habituels** » et avec appels de fonds anticipés (de la trésorerie à moindre frais).

Travaux rarement effectué dans les temps, mais faisant office de banquier.

Une liste non-exhaustive et nous reviendrons très largement sur ce sujet (…)

A lire:
https://www.lemonde.fr/argent/article/2020/10/09/copropriete-six-armes-pour-reprendre-le-pouvoir-face-au-syndic_6055345_1657007.html

Et:
https://www.dismoimondroit.fr/comment-regler-un-conflit-avec-son-syndic-de-copropriete/

Ou encore:
https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15189

Et pour finir:
https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=GPAnlemkx-LcZB5BEMRqAPxnFFJbCxjZfqxFzwqAFRg=

-Le temps va très sérieusement commencer à se couvrir pour les Syndics, à partir du 01/01/2022

« ***Journal officiel*** **du 9 septembre 2021**« .

MédiaChartres, vous dévoilera, comment les « **officines de l'obscure** » se font aider par des « partenaires » aussi « **scrupuleux** » qu'eux, Notaires, Artisans, fonctionnaires, Mairies etc

Une enquête et un dossier, qui passionne MédiaChartres !

Martine Leroy

AU RALENTI !

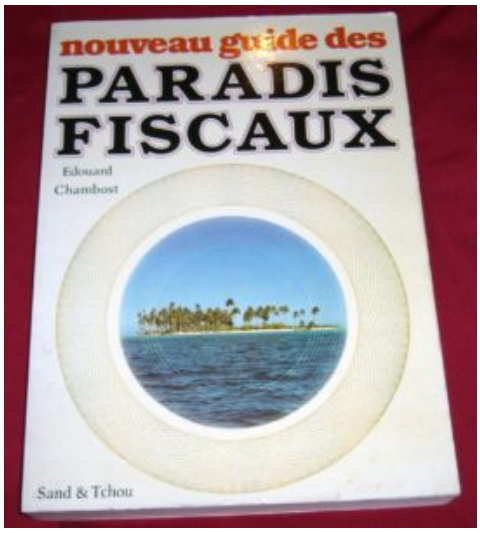
Vous êtes nombreuses et nombreux, à nous demander pourquoi nous avons ralenti les publications **MédiaChartres**.

Pour ne rien vous cacher (**contrairement à beaucoup**), étant membre du syndicat qui à enquêté et révélé l'affaire des « **PANDORA PAPERS**« , nous étions (comme vous pouvez vous en douter), »**légèrement occupé**« .

Nous vous prions, de bien vouloir nous excuser, pour ce bref arrêt du son et de l'image, mais il nous semble, que cela en valait la peine.

https://www.huffingtonpost.fr/entry/pandora-papers-dou-vient-ce-chiffre-de-11-300-milliards-de-dollars_fr_615b1c04e4b05040d1ddd62f

Les choses devraient rapidement, reprendre un cycle normal.



La Rédaction

TOLERANCE POUR . . . « CERTAINS ».

Nous sommes en droit de nous demander « pourquoi des véhicules sont chaque jours stationnés devant les portes de la Mairie, sans **JAMAIS** avoir de PV« ?

Question légitime et MédiaChartres y répond. -portes de la Mairie-

Simple et imparable, il suffit de coller sur le pare-brise, **un précieux sésame,** comme celui que nous avons surpris, ou une vignette « **spéciale exo Chartres Métropole**« , de . . . **2019** (?) (mise à jour, depuis cette publication).



Tous égaux en droit (pas si sur) pour beaucoup, l'abus de pouvoir et de privilèges, tourne même au mode de vie !



Et surtout, pas question d'inquiéter les « favoris » du Château.

https://www.lefigaro.fr/automobile/2019/02/26/30002-20190226ARTFIG00207-asvp-des-pouvoirs-tres-limites.php

Martine
Leroy

– logo ou vignette- – les anti-PV Chartres Métropole –



Liberté, égalité, fraternité . . . stationnement !

MédiaChartres, soucieux de livrer une information libre et sans contrainte, évoque ici des manquements notables à l'égard du second principe dans la vie de la cité.

La vitesse rue Chanzy, à été limitée à **30 km/h**, cette mesure ne nous choque pas, et nous avons constatés que des contrôles radar y étaient régulièrement organisés par la Police municipale.

Mais, quitte à verbaliser les réfractaires, autant le faire

complètement, sans ménagement ni passe-droit, non ?

Or, ce qui nous dérangent, c'est que parallèlement aux excès de vitesse « certains résidents » et « automobilistes » s'octroient le droit de stationner sur les trottoirs, face à la seule caméra de surveillance de la rue, du **CSU** (centre de surveillance urbain), mais qui surveille quoi et qui, juste . . . la sécurité et le bien être d'un Maire ?



Certainement pas les véhicules sur le trottoir, les mêmes que nous retrouvons en toute illégalité et tous les jours pavoisant en plein centre ville.

D'après nos constatations, ce sont des véhicules « dispensés de tout », puisque ayant un lien direct avec la Mairie (…)



Plus besoin pour eux de coller la vignette de résident sur le pare-brise (la dernière datant de 2016) !

Certains tutoie et appellent même les Agents de la PM, par leur prénom …

En résumé, si votre véhicule est identifié comme « **intouchable**« , ou si il arbore un autocollant sur les portières, une cocarde d'avocat, ou encore « travaillant » pour la Ville/l'Agglo ou fait partie d'un Club financé par ces

derniers, cela vous dispense de facto, de respecter la loi et vous êtes immunisés d'office contre les problèmes, réservés à Monsieur et Madame tout le Monde.

Dans ces conditions, peut-on encore parler d'égalité, peut-être . . . ? mais certainement pas de justice.

Martine Leroy

https://mediachartres.fr/wp-content/uploads/2021/06/20210220_154144.mp4

Le stationnement et les privilèges . . . !

Pour **MédiaChartres**, comme pour toutes les personnes qui veulent stationner en centre ville, difficile d'échapper aux parkings obligatoires de plus en plus nombreux et plus chers (**voir notre article du 26 Mai**).

Mais, « **certains** » n'ont pas ce problème, pour eux les parkings font souvent l'objet de gratuité ou payés par les contribuables, car inclus dans les frais mensuels des bénéficiaires (privilège de la fonction ou relation (?) les

deux fonctionnent très bien).





D’autres s’octroient tous les jours des portions de rues complètes, pour eux même ou leur personnel, même si ils bénéficient pourtant d’emplacements aménagés sur-mesure: (livraisons, 15 minutes ou dépose minute) mais il faut croire que cela n’est pas suffisant (?)

De plus en plus de personnes sont révoltés par les systèmes de « **privilèges**« .



Tolérance contractuelle, échange de « bons procédés », toutes les suppositions sont possibles, et certains ont même récemment renommer une rue concernée: «**Rue sans loi**»



La Police Municipale, affirme ne pas faire de différence et verbaliser tous les contrevenants, sauf que . . . **films en ‘caméra cachée’ et constats d’huissier**, prouvent le contraire

et contredisent sans ambiguïté ses affirmations !

Le (**Gotha local**), va très vite devoir respecter la loi, sous peine de voir les associations, saisir le **tribunal administratif**, et **MédiaChartres** publier sans relâche, des articles sûr les contrevenants.

Serge Maloude

Peur sur la ville !

La scène se déroule à Chartres 17H30 (GMT) le 19 Février 2021:

MédiaChartres, était présent incognito !

Elle se passe rue du soleil d'or, quelques clients sont venus chercher des plats à emporter et en profitent pour consommer un verre (sans alcool) dehors en attendant le repas qu'ils ont commandé pour diner.

Tout va bien avant que les forces de l'ordre n'interviennent dans le cadre d'une ronde, avec des propos (…) sans « humour ou compréhension » pour les clients, avec « menaces » en demi teinte de garde a vue, tout en relevant les coordonnées des protagonistes.



Par crainte, certains, ont abandonné leur repas et sont partis la peur au ventre, une attitude anormale et contestable, dans un pays comme la France (!)

Si « l**a loi, est la loi**« , alors comment expliquer de façon logique et rationnel, les deux poids, deux mesures, (voir la récente actualité, sur les repas privés clandestins Parisiens) !

https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/confinement/diners-clandestins-a-paris-l-affaire-des-soirees-organisees-par-pierre-jean-chalencon-en-cinq-actes_4363173.html

C'est n'est pas un cas isolé d'abus de pouvoir, par personne détentrice de l'autorité public.

Rappel:
https://www.le-droit-des-affaires.com/abus-dautorite-definition-article222.html

Sans pour cela remettre en cause l'intégrité des forces de l'ordre, qui ont en général un état d'esprit différent avec des réactions et contacts plus humains, reflet immédiat et vitrine de la **véritable justice et de la Police Française.**

F.G (correspondant **MédiaChartres**)